

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 16 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet 2024, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle ont été convoqués par M. ROY Sébastien, maire pour le 16 juillet 2024 à 20 h 30.

Ordre du jour :

- 1 – Nomination d'un secrétaire de séance
- 2 – Arrêt du Procès-Verbal du 11 juin 2024
- 3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
- 4 – Délibération portant sur l'identification de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salle
- 5 – Modification de la délibération concernant la création d'une régie pour l'utilisation de la licence IV
- 6 – Remplacement d'une porte au locatif 59 Grand'Rue
- 7 – Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de convivialité et des vestiaires – Demande de subvention au SyDEV
- 8 – Changement de locataire au 5 Impasse de l'Ancien Bois

- 9 – Questions diverses

Sébastien ROY, Maire

CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 16 juillet 2024** **Procès-Verbal**

Nombre de conseillers
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre
le : 16 juillet 2024

Le conseil municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. ROY Sébastien, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 9 juillet 2024

PRESENTS : Mmes JAUD, KAPPELHOFF, PHELIPPEAU
Ms GUERIN, BURCELOT, BRÉMAND, CORMIER, ROY

ABSENT : M. GABORIAU

2024 – 08 - 01 – Nomination d'un secrétaire de séance

Considérant qu'à l'occasion de chaque réunion du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer un secrétaire de séance ;

Vu les conseillers proposés ;

A l'unanimité des membres présents, M. BRÉMAND est nommé secrétaire de séance.

2024 – 08 -02 – Arrêt du Procès-Verbal du 11 juin 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2024 a été transmis par mail le 14 juin 2024 à Mmes et Ms les conseillers municipaux.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ARRETE** le procès-verbal du 11 juin 2024.

2024 – 08 – 03 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal conformément à la délibération n° 2020-07-06 du 21 juillet 2020

ANNÉE 2024				
Nature de la décision				
N°	Description	Décision	Date	Montant
2024-71	Facture eau cimetière	SUEZ	24/06/24	48,45 € TTC
2024-72	Facture eau Mairie	SUEZ	24/06/24	119,31 € TTC
2024-73	Facture eau Salles Com	SUEZ	24/06/24	61,52 € TTC
2024-74	Facture eau Gîtes	SUEZ	24/06/24	60,07 € TTC
2024-75	Facture eau Atelier	SUEZ	24/06/24	49,40 € TTC
2024-76	Facture eau Terrain Sports	SUEZ	24/06/24	107,67 € TTC
2024-77	Achat livres bibliothèque	AGORA BIBLIOTHEQUE	24/06/24	398,44 € TTC
2024-78	Travaux taille haie Petit Lamier	SARL REGNER PAYSAGE	24/06/24	1 286,40 € TTC
2024-79	Réparation antenne et Prise téléphone (orage)	MEDIA SERVICE	24/06/24	205,70 € TTC
2024-80	Vérification extincteurs	U.D.E.	24/06/24	359,64 € TTC
2024-81	Facture électricité	EDF	05/07/24	1 061,93 € TTC
2024-82	Annonce dans le l'ouest France pour consultation Des entreprises travaux Stade de football	MEDIALEX	09/07/24	1 231,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, prend acte des décisions prises par M. le Maire.

2024 – 08 - 04 – Délibération portant sur l'identification de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salle

VU le code de l'énergie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 février 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- une **réunion publique** de présentation des zones d'accélération d'énergies renouvelables s'est tenue le 28 mars 2024 ;
- un dossier d'information sur les ZAEnR, ainsi que les cartes et des registres ont été consultable du 28 mars 2024 au 19 avril 2024 en mairie et sur la plateforme en ligne e-collectivités pour permettre au public de formuler ses observations.

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Monsieur le Maire présente le bilan de cette concertation :

- 7 personnes présentes à la réunion publique
- 1 personne ayant consigné des observations sur le registre :
- 2 contributions reçues via la consultation électronique :

A l'issue de la concertation publique, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été identifiés :

ZAEnR Photovoltaïque :

- Photovoltaïque sur bâtiments publics et privés
L'ensemble du périmètre de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salle peut être retenu comme ZAEnR pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente
- Photovoltaïque au sol / ombrières sur parking
L'ensemble du périmètre de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salle est placé en ZAEnR

ZAEnR Biogaz :

L'ensemble du périmètre de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salle est placé en ZAEnR pour la méthanisation,

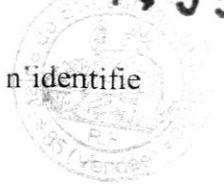
ZAEnR Chaleur renouvelable (géothermie, aérothermie, solaire thermique, chaleur-bois) :

L'ensemble du périmètre de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salle est placé en ZAEnR

ZAEnR éolien :

Les zones potentielles de développement éolien ont été définies dans la Charte du développement des projets éoliens adoptée par une motion de la Communauté de

communes Pays de Fontenay-Vendée en date du 30/10/2023. La commune n'a pas été identifiée pas de ZAEnR pour l'éolien sur son territoire.



ZAEnR hydroélectricité :

Le territoire ne possédant pas de potentiel lié à l'hydroélectricité, aucune ZAEnR n'ont été identifiées.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DÉFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones exposées ci-dessus
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M. LEBRUN le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Vendée (85), ainsi qu'à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

2024 – 08 – 05 – Modification de la délibération concernant la création d'une régie pour l'utilisation de la licence IV

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération en date du 5 octobre 2021 concernant la création d'une régie pour l'utilisation de la licence IV

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 05/07/2024 ;

Considérant que l'encaissement du produit de vente d'alcool relatif à l'utilisation de la « licence IV » nécessite la création d'une régie de recettes ;

Considérant que la régie « licence IV » fonctionne de manière temporaire et aperiodique,

ARTICLE PREMIER : A compter du 1^{er} août 2024,

L'article 3 relatif au fonctionnement de la licence est ainsi modifié :

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 16 juillet 2024

La régie fonctionne le 14 juillet de chaque année civile

l'article 9 relatif au versement de l'encaisse est ainsi modifié :

Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable le montant de l'encaisse dans le mois suivant le fonctionnement de la licence IV.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Accepter la modification de la régie de recettes pour l'utilisation de la licence IV :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, DECIDE de modifier la régie « licence IV » comme indiqué ci-dessus.

2024 – 08 – 06 – Remplacement d'une porte au locatif 59 Grand'Rue

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une porte du locatif situé au 59 Grand'Rue doit être remplacée en raison de son état vétuste. Il donne lecture des devis concernant ce remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- Donne un avis favorable pour faire remplacer la porte par l'entreprise Menuiserie Manu BARRAUD pour un montant de 512,11 € HT soit 563,32 € TTC

2024 – 08 – 07 - Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de convivialité et des vestiaires – Demande de subvention au SyDEV

Vu la délibération en date du 2 avril approuvant le projet de réhabilitation et d'extension de la salle de convivialité et des vestiaires et autorisant M. le Maire à lancer la consultation ;

CONSIDÉRANT que le SyDEV propose une aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

CONSIDÉRANT que l'aide apportée correspond à un montant estimatif d'environ 5 000 € pour les travaux de réhabilitation de la salle dite « M. Piard » ;

Monsieur propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander cette aide.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal

- SOLLICITE la subvention auprès du SyDEV relative à l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant la réhabilitation de la salle dite M. Piard
- VALIDE le plan de financement joint
- DONNE POUVOIR à M. le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire

2024 – 08 – 08 – Changement de locataire au 5 Impasse de l'Ancien Bois

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la locataire du 5 Impasse de l'Ancien Bois quitte son logement au 30 septembre 2024. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à louer de nouveau ce logement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe le loyer à 451,29 € par mois
- Décide qu'un mois de caution sera demandé au locataire
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour choisir le locataire et signer tous documents relatifs à cette location.

2024 – 08 – 09 – Questions diverses

- 1) M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du montant des subventions accordées pour les travaux au stade de football.
- 2) M. le Maire informe que le 23 octobre, la communauté de communes présentera le rapport d'activités aux élus du pôle de proximité à St-Cyr-des-Gâts.
- 3) La marche concernant « octobre Rose » se déroulera le 6 octobre à St-Cyr-des-Gâts
- 4) Le conseil municipal fixe une journée pour l'entretien de la voirie.
- 5) La prochaine réunion de conseil est fixée au mardi 3 septembre.

La séance est close à 22 h 15

Comportant les délibérations suivantes

- 1 – Nomination d'un secrétaire de séance
- 2 – Arrêt du Procès-Verbal du 11 juin 2024
- 3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
- 4 – Délibération portant sur l'identification de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salle
- 5 – Modification de la délibération concernant la création d'une régie pour l'utilisation de la licence IV
- 6 – Remplacement d'une porte au locatif 59 Grand'Rue
- 7 – Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de convivialité et des vestiaires – Demande de subvention au SyDEV
- 8 – Changement de locataire au 5 Impasse de l'Ancien Bois
- 9 – Questions diverses

Actes certifiés exécutoires

Réception par le Sous-Préfet : le 19 juillet 2024

Publication : le 19 juillet 2024

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 16 juillet 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENCE
M. ROY Sébastien	Présent
M. GUERIN Didier	Présent
Mme JAUD Céline	Présent
M. BURCELOT Cyrille	Présent
M. GABORIAU Charly	Absent
Mme KAPPELHOFF Laura	Présent
Mme PHELIPPEAU Patricia	Présent
M. BRÉMAND Jacky	Présent
M. CORMIER Jean-Charles	Présent

Fait à Saint-Laurent-de-la-Salle, le 18 juillet 2024

Le Maire
Sébastien ROY



Le Secrétaire de séance,
Jacky BRÉMAND

